

LES AUTRES ASSUREURS

Certains autres assureurs, ainsi que des quasi-assureurs, offrent des polices sur le marché de l'assurance crédit à l'exportation, quoiqu'ils représentent un nombre relativement faible de toutes les polices souscrites. Il s'agit d'entreprises privées telles que Marsh & MacLennan, Zurich, Affiliated, Lloyd's et Canadian Financial et d'organismes gouvernementaux comme la Banque de développement du Canada (BDC) et certaines petites sociétés pour l'expansion des entreprises. Les assureurs privés sont souvent en mesure d'offrir un programme plus souple d'assurance crédit à l'exportation que la SEE parce qu'ils ne sont pas limités par les restrictions fédérales portant sur l'origine des produits et des services exportés.

LES SOLUTIONS DE RECHANGE À L'ASSURANCE CRÉDIT À L'EXPORTATION

Il est possible d'éviter les risques de crédit en vendant à escompte les comptes débiteurs d'exportation. La cession de créances permet à l'exportateur de transférer les risques de crédit et d'obtenir immédiatement une rentrée de fonds. Ce service coûte cher, toutefois. Pour l'offrir, la banque impute des primes pour couvrir les risques pris en charge relativement à l'acheteur et au pays, plus des frais financiers (intérêts) pour les fonds avancés avant la perception du compte débiteur d'exportation.

La Corporation commerciale canadienne (CCC) offre une protection différente. Elle favorisera une entente entre des fournisseurs canadiens et des acheteurs étrangers en accordant des garanties de part et d'autre. La corporation garantit aux acheteurs étrangers l'exécution du contrat par le fournisseur étranger, assurant ainsi que les produits ou services seront livrés selon les conditions prévues. La corporation garantit aux exportateurs que le paiement sera effectué si les conditions du contrat sont respectées. Dans de nombreux cas, les paiements sont alors accélérés.